

# La Petite Tunisie

*Le Petit Tunisien*

SOCIALE

*La Tunisie Socialiste*

Insertions 1<sup>re</sup> page: 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 fr

## L'immanente justice

On se rappelle à Tunis, l'aventure arrivée à Jacques Bahar, qui fut brusquement arrêté à Paris, puis, aussi brusquement relâché.

Il avait été alors victime d'un complot, contre lequel il était impossible d'obtenir justice, parce qu'il y avait trop de magistrats compromis dedans.

Mais Jacques Bahar ne veut tout de même pas laisser intervenir la prescription en leur faveur. Et puis, comme il nous l'écrit, il a des amis à qui il doit de soigner sa réputation quelque indifférent qu'il y soit personnellement.

C'est pourquoi il vient de lancer au ministère de la Justice une plainte contre les fauteurs principaux des crimes commis jadis contre lui.

Nous reproduisons avec d'autant plus d'empressement que, plus que lui, nous attendons, des élections prochaines, un parlement décidé à rendre justice à nombre d'autres victimes de ces dernières années.

N. de la Réd.

Paris, le 18 Août 1923

Monsieur le Ministre

J'ai intérêt à porter plainte entre vos mains pour forfaiture et détention arbitraire, contre M. Lescouvé, actuellement procureur général à Paris.

Je porte plainte en ce qui concerne, contre M. Bourgueil, conseiller à la Cour de Paris, ancien juge d'instruction, M. Ausset, Conseiller à la Cour, ancien président de la 9<sup>e</sup> Chambre du Tribunal de la Seine, ainsi que contre ses assesseurs de l'époque à préciser.

M. Jules Dreck, expert près le Tribunal, pour forfaiture.

Deux huissiers audientiers compromis par quatre faux en écritures publiques.

Les faits y relatifs sont consignés au dossier n° 6093 de la 5<sup>e</sup> Section de l'année 1909. Les faits se sont déroulés de mai 1909 au 23 août 1913. La prescription, sauf erreur, serait acquise dans cinq jours.

En 1909, j'avais été accusé par un groupe d'individus - après à me supplanter dans une association, mais avec lesquels je n'avais aucune espèce de lien de droit - d'escroquerie et d'abus de confiance, au préjudice de gens non dénommés ni dénommables, mais désignés sous le titre abstrait de Chambre Syndicale des Inventeurs.

Or, c'était moi et c'est encore moi le président, seul agent judiciaire de cette association, qualifié par la loi.

J'accuse M. Bourgueil d'avoir mené, de complicité, toute la conspiration, de s'être fait nommer juge d'instruction, dans un intérêt de concussion et de m'avoir, contrairement à toute preuve et à toute loi, envoyé en correctionnelle. Je suis, en tant qu'écrivain, et depuis plus de trente ans repéré comme ennemi de la magistrature, alors que je ne suis qu'un ami de la justice, ce qui, à plus d'un peut paraître identique.

La robe, suivant sa morale, ne pouvait que saisir l'occasion de se venger. C'est ce qui rendra explicable les horreurs qu'expose ce qui suit :

Envoyer en correctionnelle un innocent accusé par des inconnus, sans lien de droit avec lui, qui ne se plaignent pas pour eux et que le parquet a admis à partie civile, c'est risquer un échec. On savait que j'allais plaider l'incompétence

Pour réussir on me fit le coup classique dans la magistrature française, on me cita bien à mon adresse, mais comme domicile inconnu - cependant le mien depuis cinq ans et qui le resta quatre ans de plus.

On me condamna par défaut, à six mois de prison et signifia au parquet comme inconnu à mon domicile.

Puis on me le fit savoir par un artifice Je fis aussitôt opposition. Vous devinez

qu'on récidiva Intératif défaut. C'était en février 1911.

On ne chercha pas à m'arrêter à ce moment. J'avais des procès de presse devant la même Chambre et devant le même président Ausset. On attendit sa promotion et en juin 1913, deux ans après condamnation on vint m'arrêter à mon domicile actuel.

J'ignorais le coup du Père François dont j'avais été victime. Je protestai, demandai à M. Lescouvé alors procureur de la République de me libérer, pour me permettre de faire appel. Il reconnut ce droit mais m'envoya à Fresnes

Ou bien M. Lescouvé sera soumis à enquête, ou bien il sera établi qu'en France un citoyen peut être condamné par deux fois, sans le savoir, donc comme prévenu libre et étant sous le bénéfice des délais d'appel, être envoyé purger sa peine.

Mon avocat, M. Benjamin Monteux, mon ami d'un quart de siècle subitement devenu traître et qui n'avait cessé de colluder avec M. Bourgueil, fut chargé par M. Bourgueil, fut chargé par M. Lescouvé de m'amuser pendant ma détention, pour m'amener à bonne échéance.

Mais j'avais d'autres amis et le 23 août éclata malgré lui, dans la presse parisienne : *Libre Parole et Paris-Midi* le scandale fondé sur ce point précis :

Deux citations et deux significations de jugement, au lieu d'avoir été présentées, par les deux huissiers successifs à mon domicile avaient été directement déposées au parquet, avec la mention mensongère : inconnu à ce domicile.

Or, j'avais eu à la même époque ce que le parquet avait ignoré, deux procès de presse ayant impliqué ensemble vingt deux assignations et réassignations et les dates des quatre significations considérées, s'imbriquaient dans les dates des vingt-deux assignations de presse.

Les enveloppes d'actes d'huissiers se ressemblent comment pouvait-on accuser ma concierge d'avoir répondu ces quatre fois : *inconnu* et vingt-deux fois : *connu* ?

Devant ce désastre le parquet général fut pris de panique et sur l'heure, la prison de Fresnes reçut l'ordre de me mettre en liberté soit après deux mois au lieu de quatre et demi.

C'est ce qui me permet de porter plainte complémentaire pour forfaiture, contre le fonctionnaire de votre ministère, qui, venu en prison, me demanda si ma détention était légale reçut ma plainte et naturellement l'étouffa.

J'implique, d'ailleurs, dans la présente, tous autres magistrats et fonctionnaires coupables.

Enfin, Je ne saurais omettre ce fait que la passion des magistrats contre moi est si aveugle, que M Ausset m'avait la première fois condamné sans preuve ni débat, le dossier ne contenant encore rien aujourd'hui, et que sur opposition, il dut demander ces preuves aux pseudo - plaignants.

Ceux-ci alors, bredouillèrent ce qui leur passa par la tête, le Président inscrivit des chiffres sous leur dictée et les totalisa, je crois par 359 francs, qui n'avaient jamais existé que dans l'imagination de la demi-douzaine de vauriens co-intéressés à mon déshonneur avec vos magistrats.

Il me paraît contre-indiqué de passer auprès de vous pour un imbécile, qui attendrait de vous la moindre justice contre ces personnages.

Je clame mon droit cinq jours avant la prescription, parce que je ne veux la laisser périr. Toutefois, mes dix ans de silence vous disent l'idée que j'ai de la justice en France. Et, l'impuissance où vous êtes et le défi où je vous mets de me rendre ma justice à moi, vous signifient que, de tous les Français c'est encore moi seul qui ai toujours eu raison.

JACQUES BAHAR.

BAHQUE DE TUNISIE

On y souscrit sans frais aux  
BONS DU TRESOR 60/10  
nets d'impôt, remboursables dans 3,6 ou dix  
ans. Prix d'émission 492 frs,50.

## BULLETIN POLITIQUE

### Pour les prochaines élections législatives

On annonce le départ prochain pour la Réunion de M. G. Boussetot, député de cette colonie, flanqué de M. Gasparin autre député de cette ile dont le nom fut mêlé aux affaires du Cameroun avec quelques autres députés d'affaires.

Après avoir combattu le grand ministère Poincaré et cherché à le renverser il est probable que M. G. Boussetot ne retrouvera plus dans la perle de l'Océan indien les appuis et les concours des Dubarry ou de ses successeurs qui firent même voter les morts pour le faire élire.

Laissons plutôt la « Victoire Sociale » de St-Denis nous raconter comment M. G. Boussetot dérocha son premier mandat aux élections de 1910 :

À l'aurore de 1910, au moment où la candidature officielle s'intronisait à la Réunion sous le couvert du Parti Radical-Socialiste, on exaltait le principe d'une telle politique au profit de la Communauté

Ce fut un tremplin électoral merveilleux pour ses adeptes et nul n'aurait pu contester cette vérité du moment colportée à dessein dans la masse pour impressionner le Suffrage Universel dans ses décisions.

C'est au milieu d'un scepticisme particulier que se déroulèrent alors les élections de cette époque. Imbu du principe de souveraineté qui incombed à la nation, le gros bon sens populaire admit difficilement une semblable théorie.

Alors, on vit surgir au milieu des manifestations politiques, la pression administrative si convoitée par le parti blocard pour coopérer au déplacement de la Majorité.

On se rappelle trop, hélas ! les menées scandaleuses du célèbre Secrétaire Général Dubarry qui mit en mouvement tout le personnel des C.I. dont il était le Chef pour servir ses desseins.

C'est depuis ce moment, qu'apparaît à chaque consultation populaire la Force armée commandée pour surveiller les élections dans la Colonie.

On ne finirait plus d'énumérer les coups de force, les denis de Justice, les illégalités, les attentats, les crimes même commis au nom de la Justice Républicaine.

En un mot, par ironie, on avait réussi un coup d'état qui n'avait pour but que de sauver la République mise en danger par une collectivité qui ne pouvait reconnaître au Gouvernement le droit de gérer la République à sa façon.

On dira peut-être que les élections réunionnaises ne nous intéressent guère. C'est une erreur. M. Boussetot a su jouer des coudes et se faire une place au parlement à telle enseigne qu'il fut désigné pour rapporter notre projet d'emprunt de 1920 et accepta après avoir nettement refusé de le rapporter. Nous n'avons jamais pu comprendre ce revirement qui fit l'objet de bien des commentaires.

M. G. Boussetot s'est encore trompé en combattant le ministère Poincaré, le seul qui ait su prendre les décisions qu'il fallait pour empêcher l'Allemagne de nous retomber dessus à son heure et de la faire payer.

Notre occupation de la Ruhr a déjoué ses calculs et maintenant le jour n'est pas éloigné où elle sera obligée de capituler pour de bon, cette fois, et la capitulation sera complète.

Quant on s'est trompé de cette façon, on court à un échec certain car le bon sens populaire y voit clair partout, sous toutes les latitudes.

En allant à la Réunion M. Boussetot est noté avis perdra son temps et son argent.

S'il lui reste des amis là-bas ils n'ont pas dû manquer de le prévenir.

Demandez partout  
Le Rhum Chauvet



### Nos blés f...ichent le camp!

Un avis du président de la Chambre d'Agriculture

D'après les statistiques officielles notre récolte en blés sera manifestement insuffisante pour assurer la consommation du pays jusqu'à la récolte de 1924.

Et cependant nos hautes autorités laissent toute grande ouverte la porte à l'exportation à l'étranger de nos blés malgré le refus formel opposé à l'Algérie par le ministre de l'Agriculture de laisser exporter les siens.

Comprenne qui pourra ces décisions contraires ?

Au printemps prochain, si ce n'est cet hiver, nous allons nous retrouver, par suite de l'exportation intensive, dans la situation de racheter à des conditions onéreuses en raison de la dépréciation de notre change, un produit que nous aurons eu la faiblesse de laisser exporter !

Avec plusieurs confrères nous avons protesté énergiquement contre une pareille politique de laisser faire. Nos voix se sont perdues dans le désert proche : Nous saurons le rappeler à l'occasion.

Dans une lettre adressée à notre confrère les « Annales Coloniales » de Paris le président de la Chambre d'Agriculture de Tunis lui-même avoue « qu'il a été étonné que les ministres de Tunisie aient laissé partir à l'étranger, Angleterre, Belgique, Italie, Grèce (et même Allemagne par la voie de Rotterdam N.D.L.D) d'importantes quantités de blé tendre qu'ils trouvaient à acheter sur place à 81 francs le quintal et qu'ils devront peut-être remplacer dans quelques mois par l'importation de blé d'Amérique de qualité moindre et de prix plus élevé ! »

C'est, indirectement le plus sanglant réquisitoire contre l'inerie de nos dirigeants.

Après le refus du ministre de l'Agriculture opposé à l'Algérie nous demandons encore une dernière fois si l'on va continuer à laisser exporter nos blés pour nous obliger plus tard à payer le pain cher ?

Ne l'est-il déjà pas suffisamment puisque nous le payons, en pays de production, 1 fr. 10 comme à Paris ?

Ah ! l'administration de ces diplomates elle plane au-dessus de ces contingences et ignore ces histoires de vie chère ou de foyers sans pain parce que d'un prix trop élevé pour les bourses modestes.

## Echos et Nouvelles

Le Grand Conseil

### Pour une assemblée unique

Nos confrères la « Tunisie Française » et le « Journal de Tunis » ont reproduit l'article de notre ami M. Emile Morinaud, député maire de Constantine, qui préconise avec raison, la fusion en une assemblée unique des deux sections française et indigène du Grand Conseil.

C'est du reste ce que désire l'élément indigène qui verrait dans cette petite réforme une nouvelle preuve de notre désir de faire collaborer plus étroitement l'élément indigène aux destinées du pays puisqu'il l'associerait plus intimement aux élus du pays protecteur.

A tort ou à raison les indigènes ne veulent pas admettre que leurs élus, parqués dans une salle à part, en présence de sous-ordres de l'administration, jouissent des mêmes privilèges, droits et prérogatives que leurs collègues français, ce en quoi ils ont tort.

Mais allez faire entendre raison au peuple, fut-il indigène, lui dire qu'il se trompe et que s'il y a deux sections c'est pour faciliter la tâche des uns et des autres ; pour éviter les pertes de temps que nécessiterait la traduction des débats aux élus qui n'entendent pas le français.

-Qu'à cela ne tienne répondent-ils ; nous ne demandons nullement que

l'on traduise les débats, tant pis pour ceux des nôtres qui ne comprennent pas le français ; s'ils ont des observations à faire ou des propositions à présenter, ils chargeront un collègue qui parle votre langue

Il n'y a donc qu'à s'incliner aussi M. le résident général serait très heureusement et sagement inspiré s'il se rendait aux raisons du député de Constantine.

Les idées du correspondant d'un journal algérien ne peuvent pas et ne doivent pas être retenues. Il faut mettre en présence les élus du pays protecteur avec ceux du pays protégé. On ne peut que gagner à leur réunion. Si le gouvernement s'entêtait à maintenir la séparation, c'est qu'il entendrait se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre section pour diriger notre barque à sa guise sans se préoccuper de l'opinion publique cette reine du monde qui commande même aux rois.

**Aux finances**  
On continue à parler du départ de M. Grancier, directeur général, mais tous ces potins semblent ne reposer sur rien de bien sérieux.

On prétend que M. Soubrane seul sous-directeur depuis le départ de M. Morin pour la Syrie prétendrait recueillir la succession de M. Grancier si elle se produisait et demanderait son changement si on faisait appel à une autre compétence que la sienne pour diriger nos finances.

En attendant, M. Sivan, chef du service du personnel, auteur paraît-il de tous les relèvements de soldes des agents des finances qui ont provoqué les réclamations du personnel des autres administrations aurait été prié paraît-il de cesser provisoirement son service jusqu'à décision à intervenir, sur son maintien ou son changement.

Nous ne donnons naturellement ces nouvelles que sous les plus expresses réserves.

**Au « Journal de Tunis »**

Nous croyons savoir que notre excellent confrère et ami M. François Portelli, directeur du « Journal de Tunis » et Madame Portelli, rentreront jeudi soir par le « Gouverneur Général Grévy » qui, comme à la précédente traversée, sera archi-comble et nous ramènera, dit-on, mille voyageurs.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits d'heureux retour.

**Dans la légion d'honneur**

Il nous est particulièrement agréable d'enregistrer la nomination de M. Malon directeur de l'Imprimerie Rapide comme chevalier de la légion d'honneur au titre militaire.

Nous le prions d'agréer nos très vives et amicales félicitations

**On rentre, on rentre**

Signalons le retour du directeur général de l'Instruction publique, Mme et Mlle Doliveux ; Mme et M. Daloz substitut du procureur de la République ; M<sup>es</sup> Thiaucourt, Jérôme Boday et Bois avocats-défenseurs ; M. Clabé, de Sousse.

**Elle est Belge. Sais-tu !**

Une conférence faite, à Rabat, aura eu le mérite parmi tant d'autres d'apprendre que Mistinguette est née à Schelebbelle, près de Scherscamp, sur la ligne de Bruxelles à Gand.

Ce n'est pas sans une douce hilarité que les auditeurs ont appris l'nationalité de la plus Parisienne de nos Parisiennes.

**La fin d'une carrière politique**

Janvier prochain verra disparaître de la scène politique celui qui est déjà entré vivant dans le tombeau de l'oubli avec la perte de sa pauvre cervelle.

On dit que le cadavre d'un ennemi se nt toujours bon ; notre rancune s'arrête à la porte du malade qui passe ses journées à aboyer du matin au soir se prenant pour le chien de Clémenceau.

Malgré le mal qu'il nous fit ou chercha à nous faire et les embuches qu'il tendit sous nos pas ou ceux de Jacques Bahar, ne reculant devant aucune invention diabolique, nous le laisserons terminer misérablement une existence qui aurait pu ne pas être sans grandeur s'il avait eu une conscience foncièrement honnête et un caractère bien trempé exempt de fourberie.

